

# STARLIVE EDITION 2016

## CONCOURS DE CHANT ET D'INSTRUMENTS

### REGLEMENT OFFICIEL

#### PREAMBULE

L'Association Entre les Lignes (loi 1901) dont le siège social est situé au 53 rue Guérard, 27140 Saint-Denis-Le-Ferment, organise "STARLIVE" un concours de Chant et d'Instruments de musique.

Le concours a lieu en extérieur au centre du village de Saint-Denis-Le-Ferment.

La manifestation se déroule en une fois le samedi 11 juin 2016 devant un jury de professionnels composé de partenaires locaux et de professionnels du monde de la musique.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous à partir de 10 ans en solo ou en groupe, de tous styles musicaux et de tous niveaux.

Les morceaux joués peuvent être des reprises de tubes ou des compositions originales.

Le concours se divise en 3 catégories:

- Chant solo
- Instrument solo
- Groupe : les groupes devront être formés au minimum par deux musiciens.

Pour les catégories solo, le participant peut s'accompagner avec un instrument ou se faire accompagner par un autre musicien, mais celui-ci, qui est juste accompagnant, ne sera pas jugé par les membres du jury.

Le participant, s'il est âgé de moins de 18 ans, doit impérativement avoir l'autorisation parentale remplie et jointe au bulletin d'inscription.

Pour le cas où le participant serait un groupe d'artistes (ci-après le « groupe »), les artistes de ce groupe désigneront parmi eux un représentant (ci-après le « Représentant »). Le Représentant se porte garant des informations et de tout élément fourni dans le cadre du Concours Starlive, garantit que le groupe dans son ensemble et chacun des membres du groupe pris individuellement se conforme au respect des dispositions du présent règlement et garantit l'association Entre les Lignes contre tout recours ou action d'un artiste du groupe qui agirait individuellement. Il est le seul interlocuteur de l'association Entre les Lignes au nom du groupe pour quelque cause que ce soit.

#### INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour participer au Concours, le participant doit s'inscrire en remplissant le Bulletin d'inscription Starlive à télécharger sur le site [www.associationentreleslignes.com](http://www.associationentreleslignes.com) ou en le demandant à l'adresse mail : [starlive27@free.fr](mailto:starlive27@free.fr)

Le bulletin d'inscription dûment rempli devra être renvoyé à l'adresse mail : [starlive27@free.fr](mailto:starlive27@free.fr)

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 30 mai 2016 à minuit. Passée cette date les inscriptions seront closes.

Le nombre de places étant limité, l'association Entre les Lignes se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date du 30 mai, si elle estime que le nombre de participants est atteint.

### IMPORTANT

Pour les catégories solo ayant besoin d'un support d'accompagnement audio :

Pour des raisons d'organisation et pour valider l'inscription, merci d'envoyer le fichier audio au format mp3 joint avec le bulletin d'inscription.

Par mesure de précaution, il est tout de même demandé de se présenter le jour du concours muni du support d'accompagnement audio sur clé usb, Ipod ou Gsm.

Le participant recevra un mail de l'association Entre les Lignes qui validera son inscription. Tant que le participant n'a pas reçu le mail de validation, il peut considérer que son inscription n'est pas confirmée.

### Pour la catégorie Groupe :

Le membre d'un groupe peut présenter une autre candidature en formant un autre groupe composé de membres entièrement différents et dont le nom et l'oeuvre seraient différents.

Toutefois, par exception aux précédentes dispositions, le membre d'un groupe pourra également participer au Concours Starlive dans une des catégories solo en tant qu'artiste individuel.

L'association Entre les Lignes se réserve le droit d'annuler la participation de quiconque présenterait plusieurs oeuvres sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

Il est précisé que toute information inexacte ou mensongère concernant l'identité ou le domicile entraînera la disqualification du participant.

En tout état de cause, même après l'inscription d'un participant, l'association Entre les Lignes se réserve le droit, à tout moment, de supprimer du Concours Starlive une oeuvre qu'elle jugerait contraire à la déontologie de l'association Entre les Lignes.

Aucun participant ne sera accepté au concours si sa candidature n'a pas été enregistrée.

Il n'y a pas de catering prévu lors du concours.

### INSTRUMENTS

L'association Entre les Lignes met à disposition des groupes l'installation audio, les éclairages et le personnel technique au complet.

- La batterie, un piano numérique, les amplificateurs pour la basse et les guitares, ainsi que les micros, les retours de scène et tout le nécessaire pour le backline seront également fournis par l'association Entre les Lignes.

- Les instruments personnels (guitares, basses, claviers) devront être apportés par les participants.

- Les chanteurs peuvent utiliser leur micro personnel.

### IMPORTANT

Pour une organisation optimale, chaque participant devra se présenter avec le jack de son instrument.

- Pour ce qui est des effets sonores, l'association Entre les Lignes fournit des dispositifs pour la réverbération des voix; quant aux autres effets, éventuellement nécessaires pour les guitares, ce sont les participants qui devront les apporter.

## **DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Starlive débutera aux alentours de 17h00.

Tous les participants sont tenus de suivre les indications fournies par les responsables de l'association Entre les Lignes pour le changement plateau et les timings du concours.

Les participants au concours seront exclusivement jugés par le jury présent.

Après délibération du jury, les résultats et noms des gagnants seront annoncés le jour même du concours Starlive à l'issue de la soirée après les concerts aux alentours de 21h30/22h.

Il pourra être demandé aux gagnants des 3 catégories de rejouer leur morceau.

## **PRIX**

La remise des lots se fera le soir même à l'annonce des gagnants.

- 1er prix catégorie Chant solo : 1 bon d'achat de 100€
- 1er prix catégorie Instruments solo : 1 bon d'achat de 100€
- 1er prix catégorie Groupe : enregistrement du titre gagnant sur CD au studio 33
- Chaque participant repartira avec un lot de consolation.

Les prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. L'association Entre les Lignes se réserve le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les lots non retirés seront disponibles pendant un mois, au siège de l'association Entre les Lignes.

Les gagnants qui ne se présenteront pas dans ce délai seront réputés avoir définitivement renoncé à leur prix et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation.

Les lots ne seront en aucun cas expédiés par voie postale

## **AUTORISATION**

Les participants s'engagent à autoriser l'association Entre les Lignes à filmer et à photographier leur prestation.

L'acceptation du règlement du Concours Starlive par le participant équivaut à autoriser l'association Entre les Lignes, directement ou par tout personne de son choix, à capter ou fixer sur tout support connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie des événements composant le Concours Starlive et notamment l'image et la voix du participant, ce par tout procédé audiovisuel ou photographique aux fins d'exploitation dans le cadre exclusif de la promotion du Concours Starlive, sur tous supports médias ou hors médias, sur le réseau Internet (sur les réseaux sociaux et sites web de l'association par exemple).

L'association Entre les Lignes se réserve le droit de conserver ces contenus en ligne et s'engage à les mettre hors ligne sur simple demande du participant à starlive27@free.fr

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DES RÉSULTATS**

La participation au Concours Starlive implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité (consultable sur le Site, sur le facebook et au siège social).

Tout participant a l'obligation de prendre connaissance du présent règlement et de s'y conformer. Cela permet d'offrir à chacun des participants un service efficace et transparent.

Même si ce règlement n'est pas lu, il sera considéré comme souscrit à partir de l'inscription.

L'association Entre les Lignes se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'inscription dans les cas suivants:

a) Tout participant troublant le déroulement du Concours Starlive pourra se voir déchu de son éventuel droit à obtenir l'un des prix proposés dans le cadre du Concours.

Aucune réclamation afférente au Concours Starlive ne pourra être reçue un mois après la fin du Concours.

b) Les groupes qui ont en commun entre eux plus de la moitié des musiciens, ou quoi qu'il en soit, présentant plus de trois musiciens communs dans des formations différentes.

c) Les participants qui n'auront pas correctement rempli les formalités nécessaires, en inscrivant dans les fiches d'inscription des renseignements erronés, faux, illisibles, ou incomplets.

d) Les participants qui, pour l'une ou l'autre des raisons prévues dans le présent règlement, seront disqualifiés.

L'association Entre les Lignes se réserve le droit de communiquer sa décision irrévocable- même verbalement- jusqu'à une heure avant le concours.

#### **INFORMATIONS LEGALES**

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### **DERNIERES RECOMMANDATIONS**

N'oubliez pas que STARLIVE est surtout une occasion de divertissement. Vous pourrez aussi vous rendre compte que toute l'équipe de l'association Entre les Lignes s'engagera à fond pour vous permettre d'assurer votre prestation au mieux et de la manière la plus efficace possible.

Dans le cas où il vous faudrait des informations complémentaires, merci de vous adresser à **starlive27@free.fr**

**Date de clôture des inscriptions : 30 mai 2016.**